



Publié le 19/10/2016 à 03:49, Mis à jour le 19/10/2016 à 07:33

Alain Astié, président du SDET et Jean-Benoit Agnani, de l'agence nationale des fréquences./ Photo DDM, Emilie Cayre.

Le directeur départemental d'Enedis (ExERDF) peut se féliciter des mesures d'exposition aux champs

électromagnétiques créés par les compteurs Linky. L'étude menée par l'agence nationale des fréquences (ANFR) en septembre dans les habitations de deux particuliers sur la commune du Séquestre conclu à leur conformité. Elles se situent bien en dessous des valeurs limites réglementaires. Cette étude était rendue publique, hier matin, par son commanditaire, le syndicat départemental d'énergie du Tarn (SDET) en présence du chef du département «études sur l'exposition du public», Jean-Benoit Agnani mais aussi des élus et trois associations, Antenne 81, Famille de France et UFC Que Choisir. Le SDET joue un rôle d'autorité organisatrice du service public de l'électricité et du gaz au profit de plusieurs communes tarnaises. «Nous avons été interpellés à plusieurs reprises sur ce sujet des compteurs Linky et les risques liés aux ondes, explique Alain Astié, son président. Sur le département, de nombreuses associations mais aussi des maires se sont interrogés ou opposés à la généralisation de ces compteurs.

### Conformité des niveaux

Le SDET a été le premier à demander à l'ANFR d'étudier ces valeurs d'exposition. L'Agence nationale des fréquences est un établissement public administratif placé auprès du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Elle a étudié le Linky en laboratoire. La mission réalisée en septembre au Séquestre était la première en condition réelle. Les niveaux de champ magnétique et de champ électrique ont été mesurés à 20 cm des compteurs durant la journée. Ils sont entre 100 et 600 fois moins élevés que la valeur limite réglementaire pour le champ magnétique et entre 80 et 350 fois moins pour le champ électrique. L'ANFR va poursuivre ses études et notamment effectuer des relevés sur 24 heures.

Si ces relevés sont rassurants, ils ont pourtant un peu de mal à convaincre totalement les opposants au Linky. Jusqu'au sein du SDET, on reconnaît que «la communication catastrophique d'ERDF» n'aide pas à lever les inquiétudes. Le lien de l'ANFR avec l'État suscite la suspicion malgré les assurances de Jean-Benoit Agnani sur l'indépendance de l'ANFR. Surtout, le questionnement d'élus ou des associations va bien au-delà des niveaux d'exposition. Comme le révèle cette prise de parole du maire de Roquevidal dont la moitié des familles de la commune s'opposent à l'installation du Linky. «Il faut faire avec les interrogations de nos habitants sur le fait d'imposer le compteur, ses évolutions dans l'avenir, l'aspect intrusif... Il y a tellement d'argent en jeu...» Pour Alain Astié, il s'agit «aujourd'hui d'envisager les impacts des ondes. Pas ces problèmes de société. Ils seront vus plus tard».

Si le SDET a levé un doute, toutes les interrogations sur la pertinence de ce déploiement sont loin d'avoir trouvé une réponse.